

L'an deux mil dix-huit, dix-neuf décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Antoine CAMPAGNE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Votants : 15

Présents : 11

Antoine CAMPAGNE, Chantal BONNIN, Laurent ROBBE, Danielle AUDOIN, Marina WINTERS, Isabelle PILLETTE, Maxime MARCO, Odile IMBENOTTE, Stéphane PRADILLON, Yacine HOFFMANN, Christiane DESVERGNE.

Pouvoirs : Annaïck ALVAREZ FLORES à Chantal BONNIN

Christian AUDOIN à Danielle AUDOIN

Pascal BOURDIER à Yacine HOFFMANN

Mathieu GODEAU à Antoine CAMPAGNE

Absents : Cécile GREZ, Emilie FAVART, Pascal DEBAUD, Marie-Anne VIVANCO.

Secrétaire de séance : Maxime MARCO.

### **2018-10-73 Désignation d'un huissier de justice pour engager une procédure d'expulsion**

Considérant le non-paiement des loyers de M. Anthony AFONSO, locataire d'un logement communal situé 5, rue des Roches,  
Considérant que les tentatives de recouvrement de ces impayés engagées par la commune n'ont pas abouti,  
Considérant que les différents entretiens et interventions de l'Assistante Sociale n'ont pas permis de trouver une solution pour purger sa dette,  
Considérant le refus du locataire de résilier le bail de location (avec un préavis réduit d'un mois du fait de sa perte d'emploi),  
Considérant la suspension du versement des Aides au Logement par la CAF depuis novembre 2018 en raison du retard de paiement des loyers,  
Considérant que le montant des impayés de loyer de M. AFONSO Anthony s'élève à 4 044.40€ au 01/12/2018,  
Le Maire indique qu'il est désormais nécessaire d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de M. Anthony AFONSO.

Cette expulsion ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice,  
C'est pourquoi, il propose de mandater la Selarl ACTHUIS, Etude d'huissiers de justice, afin de lancer la procédure.

Cette procédure, qui dure entre 6 mois à 1 an, se déroule comme suit :

- Sommaton du commandement de payer par huissier et information de la préfecture,
- Assignation au tribunal pour demande d'expulsion,
- Signification de la décision du tribunal par huissier et information de la préfecture,

Le coût estimatif des honoraires d'huissier pour la procédure est estimé entre 1 500 € et 2 000 €.

La protection juridique de notre assurance prendra en charge les frais d'avocat et de justice à compter de l'assignation en référé au tribunal d'instance.

Il est précisé que cette procédure peut être arrêtée à tout moment si le locataire s'affranchit du paiement de la dette.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de M. Anthony AFONSO domicilié au 5 rue des Roches,
- MANDATE la Selarl ACTHUIS comme huissier de Justice,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

### **2018-10-74 Désignation de représentants auprès du GIP RECIA**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2015-08-73 en date du 22 septembre 2015 par laquelle M. HELLEBUYCK Christophe a été désigné représentant titulaire auprès du GIP RECIA (et M. PRADILLON comme suppléant).

En raison de la démission de M. HELLEBUYCK de son poste d'Adjoint, il convient de désigner un élu pour représenter la Commune auprès de cet organisme.

#### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- DESIGNNE Mme Chantal BONNIN représentante titulaire et M. Stéphane PRADILLON représentant suppléant à l'Assemblée générale du GIP RECIA.

**2018-10-75 Décision Modificative n°3**

## Décision Modificative n°3

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-8411 : Personnel titulaire	698.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>698.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-7391172 : Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	0.00 €	698.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>	<b>0.00 €</b>	<b>698.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>698.00 €</b>	<b>698.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- APPROUVE la décision modificative ci-dessus,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces de ce dossier.

**2018-10-76 Subvention épicerie sociale d'Esves**

Monsieur le Maire propose de verser une subvention à l'Épicerie Sociale d'Esves comme les années passées.

Il indique qu'en 2018, 85 personnes ont bénéficié de cette aide alimentaire dont 6 familles de la commune.

Enfin, il rappelle qu'en 2017, la commune a versé une subvention de 200€ à l'Épicerie Sociale.

**Le conseil municipal, à l'unanimité,**

- APPROUVE l'octroi d'une subvention d'un montant de 200€ à l'Épicerie Sociale d'Esves,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget 2019,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**2018-10-77 Subvention Farandole**

En raison de la non communication de la situation financière de Farandole et du manque d'information de la part de la communauté de communes, il est nécessaire de reporter le vote de la convention pluriannuelle.

Il est toutefois proposé de voter un premier versement de la subvention pour 3500€.

Dès réception des comptes consolidés de Farandole, le montant de la subvention annuelle communale sera revue en conseil municipal et la convention pluriannuelle d'objectif 2019-2021 sera votée.

**Le conseil municipal, à l'unanimité :**

- DECIDE de verser un 1<sup>er</sup> acompte de subvention à hauteur de 3 500€ à l'association Farandole avant le 31 janvier 2019,
- DIT que la convention pluriannuelle d'objectif 2019-2021 sera revue en conseil municipal début 2019,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous documents de ce dossier.